

# Commune de Les Mollettes

## Compte rendu du Conseil Municipal

### Séance du 5 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Les Mollettes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PROPHETE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire

Étaient présents

Mesdames et Messieurs Sabrina AROLD, Jean Pierre BOUNHOURE, Charlotte CHAUTEMPS, Mathilde DAPSENS, Christian LAMOURELLE, Christophe MAZON, Jean Claude NICOLLE, Prescilla NOEL, Gilles RIGHETTO, Christophe ROBERT, Angélique ROZE, Bernard ROCIPON, Frédéric SALOMON, Emilie VERRIEZ, PROPHETE Alain.

Mme Prescilla NOEL est désignée secrétaire de séance.

## **1 – ELECTION DU MAIRE ET DES AJOINTS**

La séance est ouverte sous la présidence de Alain PROPHETE, 1<sup>er</sup> adjoint, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : Mesdames et Messieurs S. AROLD, J.P. BOUNHOURE, C. CHAUTEMPS, M. DAPSENS, C. LAMOURELLE, C. MAZON, J.C. NICOLLE, P. NOEL, G. RIGHETTO, C. ROBERT, A. ROZE, B. ROCIPON, F. SALOMON, E. VERRIEZ dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

### **1) ELECTION DU MAIRE**

#### **Présidence de l'assemblée**

Monsieur Jean-Claude NICOLLE, le plus âgé des membres présents, a pris ensuite la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L2122-7 du CGTC, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### **Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

- ROZE Angélique
- MAZON Christophe

#### **Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et les enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec la mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal, portant l'indication du scrutin concerné.

### **Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

a-Nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b-Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

c-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral) : 0

d-Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15

e- Majorité absolue : 8

<i>CANDIDATS</i>	<i>Nb suffrages obtenus en chiffres</i>	<i>Nb suffrages obtenus en lettres</i>
Mme CHAUTEMPS Charlotte	2	DEUX
Mr NICOLLE Jean Claude	13	TREIZE

### **2-5 Proclamation de l'élection du maire**

Mr Jean Claude NICOLLE a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

### **2) ELECTION DES ADJOINTS**

Sous la présidence de Mr Jean Claude NICOLLE, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art L2122-4, L 2122-7 et L2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

### **Élection du premier adjoint :**

- **Résultats du premier tour de scrutin**

a-Nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b-Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

c-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral) : 1

d-Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 14

e- Majorité absolue : 8

<i>CANDIDATS</i>	<i>Nb suffrages obtenus en chiffres</i>	<i>Nb suffrages obtenus en lettres</i>
Mr ROCIPON Bernard	14	QUATORZE

- ***Proclamation de l'élection du premier adjoint***

Mr Bernard ROCIPON a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

#### **Élection du deuxième adjoint :**

- ***Résultats du premier tour de scrutin***

a-Nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b-Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

c-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral) : 0

d-Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15

e- Majorité absolue : 8

<i>CANDIDATS</i>	<i>Nb suffrages obtenus en chiffres</i>	<i>Nb suffrages obtenus en lettres</i>
Mr ROBERT Christophe	15	QUINZE

- ***Proclamation de l'élection du deuxième adjoint***

Mr Christophe ROBERT a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

#### **Élection du troisième adjoint :**

- ***Résultats du premier tour de scrutin***

a-Nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b-Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

c-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral) : 0

d-Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15

e- Majorité absolue : 8

<i>CANDIDATS</i>	<i>Nb suffrages obtenus en chiffres</i>	<i>Nb suffrages obtenus en lettres</i>
Mr BOUHNORE Jean Pierre	15	QUINZE

- ***Proclamation de l'élection du troisième adjoint***

Mr Jean Pierre BOUHNORE a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

#### **Élection du quatrième adjoint :**

- ***Résultats du premier tour de scrutin***

a-Nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b-Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

c-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral) : 0

d-Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15

e- Majorité absolue : 8

<i>CANDIDATS</i>	<i>Nb suffrages obtenus en chiffres</i>	<i>Nb suffrages obtenus en lettres</i>
Mr PROPHETE Alain	15	QUINZE

- ***Proclamation de l'élection du quatrième adjoint***

Mr PROPHETE Alain a été proclamé quatrième adjoint et a été immédiatement installé.

### **3) LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU**

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu et remet un exemplaire de la charte à chaque élu.

## **2 – DESIGNATION DES MEMBRES DES EPCI ET SYNDICATS**

Communauté de commune Cœur de Savoie : Titulaire : Jean Claude NICOLLE, suppléant Bernard ROCIPON

SISARC : Mr Jean Claude NICOLLE

Syndicat des Eaux : Gilles RIGHETTO, Jean Pierre BOUHNOURE

SIBRECSA : Christophe ROBERT, Membre du conseil municipal associé : Charlotte CHAUTEMPS

Métropole Savoie : Jean Claude NICOLLE, suppléant Bernard ROCIPON.  
Membres du conseil municipal associés : Charlotte CHAUTEMPS, Christophe ROBERT

RPI : Jean Claude NICOLLE, Christophe ROBERT, ROZE Angélique, suppléants : Sabrina AROLD, Charlotte CHAUTEMPS, Prescilla NOEL

CNAS : Angélique ROZE, suppléant Charlotte CHAUTEMPS

SDES : Bernard ROCIPON, Suppléant Alain PROPHETE

Référent Ambroisie : Frédéric SALOMON

Référent Canicule : Alain PROPHETE, Angélique ROZE

Correspondant défense : Christian LAMOURELLE, Suppléant Christophe MAZON

### **3 – DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Commission digitale : accès et place du numérique dans la commune : Prescilla NOEL, Charlotte CHAUTEMPS, Christophe MAZON, Angélique ROZE, Sabrina AROLD, Bernard ROCIPON, Jean Pierre BOUHNOURE, Alain PROPHETE, Christophe ROBERT
- Commission conseil municipal enfants/jeunes : création et animation d'un CMEJ : Prescilla NOEL, Christophe MAZON, Angélique ROZE, Sabrina AROLD, Bernard ROCIPON, Jean Pierre BOUHNOURE, Alain PROPHETE, Jean Claude NICOLLE, Christophe ROBERT, Frédéric SALOMON
- Commission d'Appel d'offres : Jean Claude NICOLLE, Bernard ROCIPON, Christophe MAZON, Christophe ROBERT, Christian LAMOURELL. Suppléants : Charlotte CHAUTEMPS, Sabrina AROLD. Membres du conseil municipal associés : Frédéric SALOMON, Alain PROPHETE
- Déléguée aux Aînés : Charlotte CHAUTEMPS

### **4 – INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Considérant que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT,

#### **Taux en % du barème de référence applicable aux adjoints :**

1<sup>er</sup> adjoint : Mr Bernard ROCIPON : 10.70 % (de l'indice brut terminal de la fonction publique)

2<sup>ème</sup> adjoint : Mr Christophe ROBERT : 10.70 % (de l'indice brut terminal de la fonction publique)

3<sup>ème</sup> adjoint : Mr Jean Pierre BOUHNOURE : 10.70 % (de l'indice brut terminal de la fonction publique)

4<sup>ème</sup> adjoint : Mr Alain PROPHETE : 10.70 % (de l'indice brut terminal de la fonction publique)

Voir tableau ci-après tableau joint

#### **Délégation aux Adjointes :**

Premier Adjoint : Mr Bernard ROCIPON, délégué à l'Urbanisme et aux Travaux  
Second Adjoint : Mr Christophe ROBERT, délégué aux affaires scolaires et à la Jeunesse

Troisième Adjoint : Mr Jean Pierre BOUHNOURE, délégué à la Vie Associative et à l'Animation

Quatrième Adjoint : Mr Alain PROPHETE, délégué à la Gestion du Personnel et aux Bâtiments Administratifs.

Arrondissement de Chambéry Canton de Montmélian  
Commune de LES MOLLETES

Tableau récapitulatif des indemnités  
(article L 2123-20-1 du CGCT)

POPULATION au dernier recensement : 805

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation

II - INDEMNITES ALLOUEES

A - Maire

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
Mr NICOLLE Jean Claude	40.30 %	0ZZZZ	40.30 %

B – Adjoints au maire avec délégation (art. L 2123-24 du CGCT)

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
Mr ROCIPON Bernard	10.70 %	0	10.70 %
Mr ROBERT Christophe	10.70 %	0	10.70 %
ggfhcMr BOUHNOURE Jean Pierre	10.70 %	0	10.70 %
Mr PROPHETE Alain	10.70 %	0	10.70 %

Fait à Les Mollettes, le 5 mars 2021

Le Maire,

